

CAISSE DES ECOLES

Publié le : CONSEIL DU : 30 NOVEMBRE 2023
Présents : 9 DELIBERATION N° : 38/2023
Représentés : 3
Absents : 5 DG DE SECTEUR : ANNE FEVRIER-
LAMY
Pour : 12 SERVICE : CAISSE DES ECOLES
Contre :
Abstention : AFFAIRE SUIVIE PAR : AMELIE TORET

FIXATION DU MODE DE GESTION ET DES DUREES D'AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS DANS LE CADRE DE L'ADOPTION DU REFERENTIEL M57 A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

LE COMITE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2321-1 qui définit le champ d'application des amortissements des communes et de leurs établissements publics

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° 16/22 du 16 juin 2022 fixant les durées d'amortissements en M14 des biens du budget de la Caisse des écoles.

VU la délibération n°37/2023 du 30 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

CONSIDERANT que l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 modifie la méthode des amortissements des biens impliquant ainsi de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations,

CONSIDERANT que les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'article R 2321-1 du CGCT,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE dans le cadre de l'adoption du référentiel M57 à compter du 1er janvier 2024 d'adopter les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme suit :

**DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS
VILLE DE STE GENEVIEVE DES BOIS – BUDGET CAISSE DES ÉCOLES**

IMMOBILISATIONS Imputation M57	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'amortissement (en année)
Biens dont la valeur unitaire est inférieure à	1000 € TTC	1
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision de documents d'urbanisme	Frais d'études liés à la réalisation des documents d'urbanismes et à la numérisation du cadastre	10
Frais d'études	Frais d'études non suivis de réalisation	5
Frais de recherche et développement	Frais réalisés par les moyens propres de la commune pour son propre compte	5
Frais d'insertion	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5
Subvention d'équipement aux organismes publics	Subvention destinée à financer des biens mobiliers, matériels et études	5
Subvention d'équipement aux organismes publics	Subvention destinée à financer des bâtiments et installations	15
Subvention d'équipement aux organismes publics	Subvention destinée à financer des projets d'infrastructures d'intérêt national	15
Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	Aide à l'investissement versées à des organismes privés (entreprises...)	5
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits de valeurs similaires	Logiciels bureautique et informatique	3
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Plantation arbres et arbustes	Plantation arbres et arbustes	15
Construction bâtiments privés - Immeubles de rapport	Immeubles productifs de revenus	30
Construction sur sol d'autrui-Immeubles de rapport	Immeubles productifs de revenus	30
Réseaux divers	Réseaux câblés et d'électrification	7
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10
Matériel et outillage technique	Matériel technique scolaire, matériel et outillage de voirie, autre matériel technique	7
Matériel et outillage technique	Matériel de voirie roulant	10
Autres installations, matériel et outillage techniques	Mobiliers urbains	7
Autres installations, matériel et outillage techniques	Petits matériels et outillages techniques	5
Autres installations, matériel et outillage techniques	Autres installations et gros équipements techniques	10
Matériel de transport	Véhicules légers, voitures et véhicule utilitaires, 2 roues	5
Matériel de transport	Camions et véhicules industriels	10
Matériel informatique	Disques durs, serveurs et réseaux, bornes wifi, imprimantes, photocopieurs,	5

	scanners, PC, écrans, tablettes...	
Matériel de bureau et mobilier scolaires	Petit matériel de bureau et petit mobilier scolaire (chaises, bancs, lits...)	5
Matériel de bureau et mobilier scolaires	Matériel de bureau et mobilier scolaire (tables, bureaux, casiers...)	10
Autres matériels de bureau et mobiliers	Petit matériel de bureau et petit mobilier (chaises ou fauteuils à usage autre que de bureau, vestiaires...)	5
Autres matériels de bureau et mobiliers	Matériel de bureau et mobilier (bureaux, caissons, tables de réunion, armoires, vitrines, rayonnages, bornes d'accueil...)	10
Autres matériels de bureau et mobiliers	Matériel de bureau et mobilier sécurisé (armoire forte, armoire ignifuge, coffre-fort...)	20
Matériel de téléphonie	Téléphone portable, fixe	3
Cheptel	Animaux	10
Autres immobilisations corporelles	Electroménager (téléviseurs, caméscopes, appareils photo, machines à laver, sèche-linge, aspirateurs, réfrigérateurs, fours micro-ondes, ventilateurs...)	5
Autres immobilisations corporelles	Outils (monobrosses, chariots, karcher, souffleurs...)	7
Autres immobilisations corporelles	Instruments de musique	5
Autres immobilisations corporelles	Equipements sportifs intérieurs (tatamis...)	8
Autres immobilisations corporelles	Equipements sportifs extérieurs (buts de foot, paniers de baskets...)	5

ADOpte le principe du calcul des amortissements selon la méthode linéaire au prorata temporis pour chaque catégorie d'immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2024,

FIXE le seuil d'amortissement des biens de faible valeur unitairement à 1 000 € TTC,

DECIDE d'aménager la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux pour les biens de faible valeur, ces derniers seront alors amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA
Président de la Caisse des Ecoles
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-trois, les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 6 novembre se sont réunis à la Maison des Services Publics, sous la présidence de Philippe ROGER, Vice-président.

Etaient présents :

Présents : M. Philippe ROGER, M. Héritier LUNDA, , Mme Brigitte JAUNET, Mme Cédride FERREIRA, Mme Stéphanie GONCALVES, M. Dimitri GORGE BERNAT, Mme Amandine JAULMES, Mme Eugénia-Mihaela GUENOUNOU, M. Emmanuel CUADRADO

Représenté :

M. Jérémy NEZZAR, représenté par M. Adrien PIERSON
M. Frédéric PETITTA donne pouvoir à M. Philippe ROGER.
Mme Karla AREL donne pouvoir à Mme Brigitte JAUNET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice de la Caisse des Ecoles et peuvent valablement délibérer.

Etaient excusés :

M. Marc LE MEUR, Mme Mélanie SCHLATTER, Mme Sonia KADDOUR, Mme Jocelyne LENHART, Mme Fabienne GUYOT.

Etaient présentes également : Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance.

Monsieur le Vice-président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.

<u>Nombre de membres</u>	
Composant le comité : 17	
En exercice	: 17
Présents	: 9
Absents	: 5
Représenté	: 3